

## Communiqué n°003/2012

L'OMECE préoccupé par la confiscation du droit du public à l'information

L'Observatoire des Médias Congolais (OMECE) est fort préoccupé par les atteintes répétées au droit du public congolais à l'information, dont se rendent coupables les « services spéciaux » ainsi que la police nationale congolaise. Depuis un certain temps, sous prétexte de préserver un climat apaisé en République Démocratique du Congo au lendemain des élections présidentielle et législatives nationales, des agents des « services », des policiers ainsi des responsables de la territoriale multiplient les entraves au travail des journalistes.

A Kinshasa comme en provinces, les professionnels des médias et leurs auxiliaires (cameramen, photographes, opérateurs de prise de son, éclairagistes) ne sont plus libres de collecter, traiter et diffuser les informations. Une interdiction non écrite les empêche systématiquement d'accéder aux lieux où sont programmées des manifestations des partis et personnalités autres que ceux relevant des autorités en place.

Les rares journalistes et leurs auxiliaires qui prennent le risque de passer les barrières des « services » ou de la police, dans le souci de remplir le devoir sacré d'informer le public, sont interpellés, brutalisés, arrêtés, envoyés dans des centres de détention et leurs matériels de travail saisis ou détruits. Le choix des informations à rechercher ne dépend plus des besoins du public et de l'organisation personnelle, par les journalistes, de leur agenda de travail, mais plutôt des humeurs des agents des personnes extérieures à leur métier qui, pour justifier leurs comportements, invoquent les ordres de leurs « hiérarchies », un concept de tous les dangers en République Démocratique du Congo.

Dans ce pays où il est difficile d'obtenir la ligne de démarcation entre le pouvoir officiel et le « pouvoir parallèle », les abus ainsi commis sur les journalistes et leurs auxiliaires, dans l'exercice de leur profession, non seulement ne se comptent plus mais restent continuellement impunis.

Dans ce registre, le dernier cas en date est celui du journaliste Edouard Diyi de la chaîne de télévision « Kasai Horizon » à Kananga, qui a reçu de l'antenne locale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) l'ordre de ne plus traiter informations en provenance d'un parti politique de l'Opposition et de ses dirigeants, sous peine de sanctions.

A ce sujet, l'OMECE tient à rappeler à l'opinion que la mission du journaliste est d'informer et, donc, de se trouver partout où l'appelle le droit du public à l'information, conformément aux prescrits des articles 22, 23 et 24 de la Constitution.

De ce qui précède, l'Observatoire des Médias Congolais demande aux dépositaires du pouvoir en République Démocratique du Congo de bien vouloir faire cesser, au nom de la liberté de la presse et d'opinion, ce nouveau type de harcèlement des journalistes doublé d'une censure en amont, afin de permettre au public congolais, qui a de plus en plus soif d'une information plurielle, d'être correctement renseigné sur l'état de la « Cité ».

Il saisit cette occasion pour exprimer sa solidarité à tous les confrères et consœurs victimes du terrorisme des ennemis de la démocratie et les exhorte à aiguiser davantage l'arme qui fait leur force : le professionnalisme.

Fait à Kinshasa, le 09 février 2012.

Pour le Conseil Exécutif,

**Prof. Bernard MUNSOKO**

Secrétaire Exécutif

